

contrôle, le Parlement a-t-il alors sur les dépenses? Sixièmement, il prétend que le ministre des Finances insère un article dans son budget principal des dépenses qui comprend la quote-part du gouvernement.

• (1550)

Je conviens avec le ministre des Finances que l'une des exigences qui lui sont imposées est de prévoir ce poste dans son budget principal, que nous étudierons très prochainement. Si le ministre doit prévoir la participation du gouvernement à cette caisse, pourquoi diable le gouvernement ne sait-il pas combien cela va coûter? D'une part, il ne peut pas adopter l'attitude qu'il a adoptée, c'est-à-dire de ne pas pouvoir nous fournir de renseignements concernant le coût envisagé, et pourtant, d'autre part, décider de donner au Parlement une prévision budgétaire définitive et précise dans le budget principal des dépenses qui nous sera proposé dans quelques jours.

En septième lieu, d'après le député, l'un des moyens de contrôle c'est que le budget principal est renvoyé aux divers comités. Quel moyen de contrôle cela donne-t-il au Parlement sur l'affectation de fonds illimités que demande maintenant le gouvernement? Huitièmement, le député a déclaré que le comité des comptes publics étudie le budget. Je le répète, quel moyen de contrôle cela donne-t-il au Parlement?

Aucun des dix arguments avancés par le député de Verdun pour appuyer sa thèse selon laquelle le Parlement garde le contrôle sur l'affectation de ces fonds n'est valable. Le député a déclaré que le retard dont nous sommes la cause était un avilissement et une défaite. Cela n'est pas le cas. Les députés de notre parti n'ont rien à envier à personne en ce qui concerne la théorie de l'assurance-chômage. C'est notre parti qui a proposé la première loi relative à l'assurance-chômage, sous le gouvernement Bennett, en 1935. Ce dernier n'est pas resté en place assez longtemps pour faire adopter cette mesure législative qui a été prise en charge par un gouvernement suivant. Ces faits historiques retournent non pas à 30 ans en arrière, comme l'a déclaré le député de Verdun, mais à 42 ou 43 ans, et c'est grâce à la philosophie de notre parti que le système d'assurance-chômage qui existe à l'heure actuelle dans notre pays a pu voir le jour.

Ensuite, le député a pris grand plaisir à citer les chiffres de prestations relativement plus élevés cette année que ceux qui ont été versés l'année dernière et l'année précédente. J'estime qu'au lieu d'être satisfaits des prestations nettement plus élevées, lui-même et son gouvernement devrait avoir honte de ce que des milliards de dollars ont été versés aux chômeurs à cause d'une décision délibérée du gouvernement de provoquer du chômage. Le gouvernement et ses partisans n'ont pas à être fiers de déclarer que des sommes énormes ont été versées. Il est

Loi sur l'assurance-chômage

plutôt triste que notre économie soit actuellement dans un tel état et que nous ayons un tel chômage directement provoqué par la politique gouvernementale.

Le député a vu juste en disant que le gouvernement était fautif. C'est exact. Le premier ministre (M. Trudeau) a brutalement annoncé qu'il avait l'intention de créer du chômage pour juguler l'inflation. Alors qu'il le disait, ses autres ministres, soit le ministre des Finances de l'époque—et cette méthode a été adoptée par l'actuel ministre des Finances—parcourait le pays en déclarant que nous étions en pleine expansion, que l'économie battait son plein et que nous étions riches. Et aujourd'hui les listes de chômeurs s'allongent. Ce à quoi nous, de ce côté-ci, nous opposons au nom de la vaste majorité des Canadiens c'est précisément au fait que nous sommes obligés de verser des sommes si énormes à nos chômeurs qui se sont trouvés sans emploi à cause de la politique inhumaine adoptée par le premier ministre et son gouvernement.

Le député a ensuite pris plaisir à affirmer que le nombre des chômeurs avait diminué le mois dernier. Les chiffres sont exactement identiques à ceux de l'année dernière. Quel plaisir le gouvernement peut-il prendre à ne pas avoir progressé d'un pas vers la réduction du chômage en un an au sein d'une situation provoquée par sa propre tactique délibérée de lutte contre l'inflation?

Comme des députés l'ont fait ressortir aujourd'hui pendant la période des questions, le nombre des chômeurs dans les provinces atlantiques a accusé une tragique augmentation. Quels renseignements nous a-t-on fournis quand des députés de ce côté-ci ont demandé quelles seraient les politiques gouvernementales pour pallier cette triste situation? Le député de Saint-Hyacinthe a demandé au gouvernement ce qu'il envisageait pour limiter la triste aggravation du chômage au Québec sans recevoir de réponse. Le gouvernement n'a aucun projet. Il est autant en faillite que la caisse d'assurance-chômage.

Puis, nous avons eu la théorie forcée du député de Verdun, qui juge en quelque sorte avantageux pour l'économie, de préférence à toute autre chose, qu'on dépense d'énormes sommes pour l'assurance-chômage, puisque, dit-il, cela crée des emplois, met plus d'argent en circulation, stimule la demande des biens et des services, en définitive, crée des emplois. Si nous nous opposons à une telle doctrine, il nous accuse d'être contre les pauvres, d'essayer de conquérir le pouvoir à leurs dépens.

Sans aucun doute, toute personne logique voit quelle est notre thèse—et c'est la thèse qu'adopte la grande majorité des Canadiens—savoir, que nous voulons vivre au sein d'une société où chacun peut arriver au succès par ses propres efforts. Nous ne voulons pas d'une société où tous toucheraient des prestations d'assurance-chômage. Nous ne voulons pas vivre dans une société où tout le monde relèverait de l'assistance sociale. Cependant, c'est à cela qu'aboutirait la doctrine du député de Verdun.